

Jeune Afrique

Q. 1 : Le travail associatif connaît un éclatement sans pareil au Maroc. Quelle lecture peut-on faire de ce constat ?

Les dix dernières années ont vu en effet se développer un grand nombre d'associations opérant dans des domaines jusque là non défrichés. Si le domaine caritatif est depuis longtemps investi par de nombreuses organisations non gouvernementales, ce n'est que récemment que le domaine du plaidoyer a été abordé par la société civile. La prolifération des associations témoigne de la volonté d'un nombre croissant de citoyens d'intervenir dans le développement du pays. C'est là le signe d'une avancée significative dans la voie de la transition démocratique.

D'autre part, ces associations, dont le travail repose pour l'essentiel sur le bénévolat et dont les moyens financiers sont limités, se consacrent chacune à un domaine bien spécifique et il est naturel qu'elles concentrent leurs efforts sur des objectifs précis qui ne se recoupent pas avec ceux des autres associations. Cependant, elles savent aussi se regrouper lorsqu'il s'agit de défendre une cause commune. À titre d'exemple, AFAK a, au cours de ces derniers mois, fait partie de plusieurs collectifs d'associations pour lutter contre la corruption, pour la défense des droits des femmes, contre le racisme, pour défendre la position marocaine au sujet du Sahara et tout dernièrement pour observer le déroulement des élections législatives. Le mouvement associatif n'avance donc pas toujours en ordre dispersé.

Q. 2 : Est-ce que le débat sur la société civile existe au Maroc ? Si oui, quel discours produit-on autour de ce sujet ?

Depuis quelques années et après une période méfiance à l'égard de tous ceux qui prétendaient se mêler de la chose publique, les ONG ont su faire la preuve de leur efficacité, de sorte qu'elles sont désormais non seulement admises mais reconnues et saluées pour leur action tant par la société politique que par les plus hautes autorités de l'Etat. Leur intervention est même sollicitée dans des domaines variés. Au point que l'on peut dire qu'il y a consensus quant à la nécessité de leur existence.

Q. 3 : Dans les pays développés, les ONG, associations et organismes privés forcent parfois les preneurs de décision à changer de position. Est-ce le cas chez nous ?

Il ne fait pas de doute que les ONG ont réussi à peser non sur les décisions, mais plutôt sur certaines orientations. Ce sont en effet les ONG qui les premières ont abordé certains sujets, dont certains considérés comme tabou, tels que la corruption, les enfants des rues, les mères célibataires. AFAK pour sa part a été la première à tirer la sonnette d'alarme à propos de l'incivisme, de la saleté des villes, de la qualité des produits et des services ; à chaque fois ces actions de sensibilisation ont amené les décideurs à prendre ces problèmes en considération.

Q. 4 : Comment se positionne le travail associatif au Maroc par rapport à l'Etat ?

Les missions de l'Etat sont connues, comme sont connues les limites de l'action gouvernementale. L'Etat ne peut pas tout faire tout seul sans l'adhésion et la participation des citoyens. Les ONG peuvent agir parfois de manière plus efficace et plus rapide dans certains domaines. Elles sont aussi à l'écoute des attentes de la population et constituent une force de proposition.